

Commune de BAGE-DOMMARTIN

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Imposée aux Départements depuis 1982, la Loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, ainsi qu'aux Régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée (art. L2312-1, L3312-1, L4311-1 et L5211-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire n'a toutefois aucun caractère décisionnel. Sa tenue permet d'instaurer une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de la commune.

Modifications liées à la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 Article 107 « Amélioration de la transparence financière »

I - Les éléments de contexte économique

1. Le contexte international et national

▪ Au niveau mondial

Marquée par la guerre en Ukraine et la hausse de l'inflation, la croissance mondiale s'est fortement affaiblie en 2022 et devrait ralentir jusqu'en 2023, passant de 6,0 % en 2021 à 3,2 % en 2022.

▪ Au niveau national

Pour la Banque de France, l'économie française traverserait trois phases distinctes : une résilience meilleure que prévu au cours de la plus grande partie de 2022, un ralentissement marqué à partir de l'hiver et une reprise de l'expansion économique en 2024.

Ainsi, la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) serait meilleure que prévu en 2022 (2,6 % en moyenne annuelle), portée par une reprise de la demande et le rebond du secteur des services. Mais le choc supplémentaire sur les prix internationaux du gaz naturel survenu au cours de l'été, lié à l'arrêt des livraisons de gaz russe vers l'Europe, freinerait l'activité à partir du dernier trimestre.

Dans ses projections macro-économiques de septembre, la Banque de France choisit d'afficher une fourchette de prévisions de croissance, marquant ainsi la difficulté pour les économistes d'anticiper sur les prochains mois, avec une variation annuelle du PIB qui s'établirait entre 0,8 % et - 0,5 % et des taux d'inflation compris entre 4,2 % et 6,9 %.

L'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à l'horizon 2024, bénéficiant d'une détente des marchés de l'énergie pour atteindre une situation plus favorable qu'avant la crise de la Covid en termes d'emploi, de pouvoir d'achat des ménages et de taux de marge des entreprises.

En revanche, le ratio d'endettement public, déjà fortement dégradé à la suite de la pandémie, serait au mieux stabilisé à l'horizon 2024, du fait notamment du coût des mesures de soutien de type bouclier tarifaire.

Loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2023-2027 et loi de finances 2023

Les lois de finances pour 2023 et de programmation des finances publiques 2023-2027 comportent des dispositions importantes qui affecteront le budget des communes dès 2023 :

- la revalorisation des bases d'imposition égale, à date, à l'inflation constatée entre novembre 2021 et novembre 2022, soit de l'ordre de 6 %
- l'évolution de la recette de TVA : pour 2023, l'État affiche une croissance du produit de la TVA de l'ordre de + 5,1%, contre + 9,6 % entre 2022/2021
- l'évolution des concours financiers de l'État : alors que la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes augmente de plus de 300 millions d'euros, deux dotations départementales : la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle et la Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération, doivent faire l'objet d'une minoration en 2023 pour financer les évolutions d'autres dotations aux collectivités
- l'augmentation de subventions exceptionnelles (10 millions d'euros) pour soutenir les communes en difficulté est en nette hausse par rapport à 2022 (2 millions d'euros). De même, la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales augmente pour atteindre 30 millions d'euros en 2023
- les dotations d'investissements allouées aux communes et communautés de commune s'élèvent à 1.8 milliard d'euros montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022
- la création d'un fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires : « le fond vert » doté de 2 milliards d'euros.

1. Situation financière de la Commune au 31 Décembre 2022 - Budget général

La commune de Bâgé-Dommartin parvient à dégager une capacité d'autofinancement brute positive de 389 608 €. Cela est lié à un strict contrôle des dépenses de fonctionnement de charges à caractère général et rendu possible grâce au maintien de l'augmentation sensible des dotations de l'État dans le cadre du processus de fusion de communes. Cette progression des dotations de l'État permet à la collectivité de développer un modèle de fonctionnement qui vise à dégager des marges de manœuvre en investissement ; en cette matière, les investissements ne nécessitant pas de charges de fonctionnement complémentaires ont été et seront privilégiés.

NB : tous les montants mentionnés ci-après sont en euros/€.

1.1. Synthèse (résultats sans reprise des exercices précédents)

	2020	2021	2022
Fonctionnement recettes A	2 519 823	2 610 079	2 750 495
Fonctionnement dépenses B	2 028 281	2 214 634	2 360 887
dont charges financières F	65 678	56 159	51 599
Résultat comptable A -B=R	491 542	396 073	389 608
Investissement recette C	669 590	816 695	682 633
Investissement dépense D	590 037	669 630	669 630
dont remboursement d'emprunt et dettes assimilées G	281 905	285 275	260 521
Besoin ou Capacité d'Investissements résiduel D - C = E	- 79 553	- 11 273	- 13 002
Résultat d'ensemble R-E	571 095	407 346	402 610
Excédents bruts de fonctionnement (A-(B-F)) = I	557 220	452 233	441 207
Capacité d'Autofinancement = CAF I-F=H	491 542	396 073	389 608
CAF nette du remboursement en capital des emprunts H-G	209 637	110 798	129 087
Encours de la dette (fin d'année)	1 772 745	1 487 969	1 377 448
Annuité de la dette – capital + intérêts (réel)	346 389	340 759	307 353
Ratio encours dette/ CAF nette	8,46	13,43	10,67

Il est à noter que le tableau est un bilan de l'année N sans tenir compte des restes à réaliser de N+1.

1.2. Recettes de fonctionnement

1.2.1 Détails des recettes réelles de fonctionnement

	2020	2021	2022
013 - Atténuation de charges (remboursement assurance personnel...)	4 485	46 491	22 327
70 - Produits des services (cimetières, garderie, cantine...)	164 208	205 210	220 292
73 - Impôts et taxes (taxes foncières...)	1 303 669	1 364 751	1 451 072
74 - Dotations, subventions et participations	1 012 842	957 159	990 939
75 - Autres produits de la gestion courante (revenus des immeubles...)	24 764	18 791	18 061
76 - Produits financiers	0	0	0
77 - Produits exceptionnels (remboursement assurance...)	9 852	11 194	37 362
TOTAL	2 519 820	2 603 596	2 749 398

La commune de Bâgé-Dommartin établira son budget 2023 en reprenant le montant de DGF de 2022 soit pour l'instant un montant inférieur arrondi à 460 000 €. Pour ce qui concerne les dotations, il faudra tenir compte d'un risque de la réduction de la dotation de solidarité rurale (dont le montant total perçu en 2022 a été de **458 465 €**) qui intégrait une dotation exceptionnelle versée à l'occasion de la fusion de communes en 2018.

Les recettes sont constituées très majoritairement des impôts et des dotations.

Dès 2022, la commune de Bâgé-Dommartin a retrouvé des recettes de fonctionnement presque «normales» dans une année sans Covid notamment au niveau des produits des services comme la cantine, les locations de salles...

1.2.2 Fiscalité

	2020	2021	2022
Taxe d'habitation			
Base	5 187 000	0	0
Taux	12,26%	0	0
Produit	635 926	0	0
Taxe sur le foncier bâti			
Base	3 576 000	3 718 000	3 734 972
Taux	9,79%	24,59%	24,59%
Produit	350 090	914 256	954 092
Taxe sur le foncier non bâti			
Base	303 100	304 000	303 411
Taux	42,94%	44,44%	44,44%
Produit	130 151	135 098	139 719

1.3. Dépenses de fonctionnement

1.3.1 Dépenses de personnel

La masse salariale constitue la première dépense budgétaire de la commune de Bâgé-Dommartin (**44.23 %** des dépenses réelles en 2022 hors excédent de dépenses de fonctionnement). L'évolution des effectifs tient essentiellement compte des mouvements de départ et des remplacements pour un effectif global stable. Dès 2021, nous avons profité du départ en retraite d'un de nos agents techniques pour renforcer l'encadrement de cette catégorie de personnel et repenser l'organisation de ce service l'année dernière.

En 2022, à l'occasion de l'arrivée de la nouvelle DGS, nous avons mis en place une nouvelle organisation du service administratif par pôle d'activité en fonction du mouvement de personnel. L'évolution des dépenses du personnel dans le cadre du budget 2023 tiendra compte des mesures votées dans le cadre de la loi de Finances.

Chap. 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2020	2021	2022
64111 rémunération principale (titulaire)	465 244	472 975	405 081
64118 Autres rémunérations (primes)	69 191	75 272	62 062
64131 – Rémunération (contractuel)	78 278	108 703	212 437
Autres (charges sociales)	321 263	350 388	364 685
TOTAL	933 976	1 007 339	1 044 265

L'évolution de la masse salariale en 2022 a pris en compte les mesures votées par le gouvernement soit l'évolution du point d'indice et la variation des charges.

Elle intègre également notre volonté de revalorisation des salaires de notre personnel grâce au dispositif RIFSEEP.

Focus sur le personnel :

32 agents représentant 20 équivalents temps plein : 8 hommes et 12 femmes.

La fonction publique territoriale est organisée par filières, cadre d'emplois et catégories ; dans notre commune, les agents se répartissent comme suit :

Filière administrative	5 agents	15.63 %	1 catégorie A 4 catégorie C
Filière culturelle	2 agents	6.25 %	2 catégorie C
Filière police	1 agent	3.12 %	1 catégorie C
Filière sportive	0 agent		
Filière technique	24 agents	75 %	24 catégories C

20 postes sont à temps complets.

Pour les agents occupant leur fonction sur des emplois permanents à temps complet, aucun n'est en temps partiel.

1.3.2 Subventions

6574 - Subventions versées	2020	2021	2022
	6 342	12 262	23542

Après un fléchissement depuis 2019 dû à la baisse des dotations de l'État en faveur des collectivités locales, la commune de Bâgé-Dommartin propose la poursuite du soutien aux associations pour 2023, en rappelant l'obligation d'une demande écrite formulée par les associations qui les demandent.

Il faut noter qu'en 2022, entre autres, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 5500 € a été versée à l'association BagEvasion ce qui explique la forte variation des sommes comptabilisées. Par ailleurs, nous avons élaboré un PEDT qui devrait offrir à cette association des opportunités de subventions de fonctionnement versées par la CAF. Pour rappel, la participation versée aux parents par la collectivité est affectée au compte 6281 et n'apparaît plus dans les subventions.

1.3.3. Autres dépenses de fonctionnement

Les charges générales constituent le second poste en valeur pour le budget communal. Les principales dépenses courantes sont réalisées dans le chapitre 011 (charges à caractère général). Outre la hausse constante des biens, matériaux et fluides, il est à noter que les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie s'inscrivent dans ce chapitre et permettent notamment de récupérer la TVA sur les comptes 615221 et 615231.

Par ailleurs, au cours de l'année 2022, la commune de Bâgé-Dommartin a réalisé la dernière année du programme tri-annuel de voirie. Un nouveau programme pour les exercices 2023 à 2025 inclus a été mis en place.

Il faudra intégrer l'évolution du poste des contributions versées aux syndicats SIVU/SIVOS/SDIS/SIEA. Les contributions versées aux syndicats sont en constante évolution. Grâce au groupement d'achat signé avec le SIEA, nos dépenses de gaz et électricité sont maîtrisées et nous permettent d'être largement en-dessous des sommes que nous avons réactualisées en cours d'année.

Chapitre 011- Charges à caractère général	2020	2021	2022
	697 035	704 466	772 992
dont 6281 concours divers			
BagEvasion (NB : dans ce compte depuis 2020) <u>aide versée aux parents</u>	16 293	15 625	18 781

Autres dépenses de fonctionnement	2020	2021	2022
014 - Atténuations de produits	11 035	12 031	13 894
Remboursement arrêts maladies			
65 - Autres charges de gestion courante dont cotisations :	284 479	371 241	356 867
Dont SIEA	31 860	32 566	32 075
SIVOS	74 118	74 953	75 078
SIVU	21 840	27 498	31 282
INDEMNITES ELUS	NR	NR	94 266
SERVICE INCENDIE	NR	NR	52 219
CCAS	NR	NR	4 537
66 - Charges financières	65 678	56 159	51 599
67 - Charges exceptionnelles	2 362	2 416	1 619
68 - Dotations aux provisions	0	1 095	3 928
042 – Dotations aux amortissements (6811)	0	46777	78 975
TOTAL	363 554	489 719	506 882

1.4 Section d'investissement

1.4.1 Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissements 2023 sont en cours d'élaboration (se reporter aux orientations par politique publique/projets).

En conclusion des réunions de prospectives, nous lançons un programme pluriannuel qui doit nous permettre de démarrer un ou deux projets : projet de pôle de vie communal à Dommartin et celui d'une garderie à Bâgé-la-Ville.

Avec le responsable technique, nous poursuivrons également la réalisation d'un plan pluriannuel de remplacement de matériel sans oublier de reverser une partie des fonds pour l'entretien des bâtiments, de la voirie, du cimetière et des espaces de jeux.

	2020	2021	2022
20 - Immobilisations incorporelles (frais d'études)	14 460	15 888	3000
204 - Subventions d'équipement versées	0	4 400	0
21 - Immobilisations corporelles ; dont :			379 062
Opérations non affectées (PAV, matériels et mobiliers)	163 971	26 743	34 796
Acquisition de matériels			209 152
Cimetières			7 370
Opérations affectées (dont Petit Montépin)			0
16 - Emprunt et dettes assimilées	281 095	285 275	260 991
27 - Autres immobilisations financières	0	68 926	17 231
TOTAL	590 037	805 422	682 633

Une partie importante des investissements a été réalisée par l'acquisition de matériel roulant de voirie pour 209 000 euros.

Une part importante des dépenses reste affectée aux remboursements des emprunts avec une annuité en capital de 260 000 euros.

1.4.2 Dette

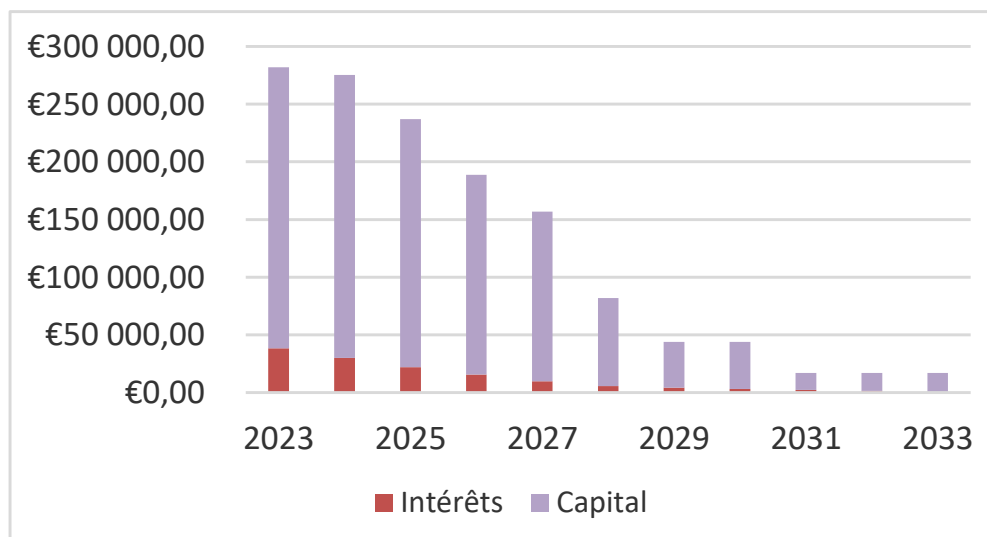
L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

En 2023, la commune de Bâgé-Dommartin déboursera 281 838 euros d'annuité (capital +intérêts) soit moins de 67.50 euros par habitant contre 81.2 euros en 2021 et une moyenne nationale de 92 euros pour notre catégorie de commune.

L'annuité en capital pour 2023 est de 243 464 euros pour un capital restant dû de 1 227 448 euros.

Le tableau ci-dessous indique, année par année, l'encours de la dette, ainsi que la décomposition des annuités entre intérêts et capital. La commune de Bâgé-Dommartin est endettée jusqu'en 2033. Le graphique permet une meilleure représentation du profil d'extinction de la dette.

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2023	281 838	38 374	243 464	1 227 448
2024	275 322	30 132	245 190	983 983
2025	237 008	22 014	214 994	738 793
2026	188 885	15 503	173 381	523 798
2027	156 717	9 928	146 789	350 417
2028	81 910	5 666	76 243	203 627
2029	44 047	4 22621	39 821	127 384
2030	44 047	3 241	40 806	87 562
2031	17 088	2 220	14 867	46 755
2032	17 088	1 514	15 574	31 887
2033	17 088	775	16 313	16 313



Sans prendre en compte la mise en place éventuelle de nouveaux emprunts pour financer les futurs investissements de la commune de Bâgé-Dommartin, nous constatons une forte inflexion du montant des remboursements de notre dette à l'échéance du mandat avec une baisse sensible des paliers largement en-dessous des 200 000 euros par an.

1.4.3 Recettes d'investissement

	2020	2021	2022
1641 - Emprunts et dettes assimilées	0	0	150 000
20 - Immobilisations corporelles	0	33 709	0
13 - Subventions d'investissement (renseigné et non renseigné)	89 876	118 783	122 407
dont DETR (équipement des territoires)	NR	NR	78 007
10222 - FCTVA	NR	NR	46 609
10226 – Taxe d'aménagement	NR	NR	56 111

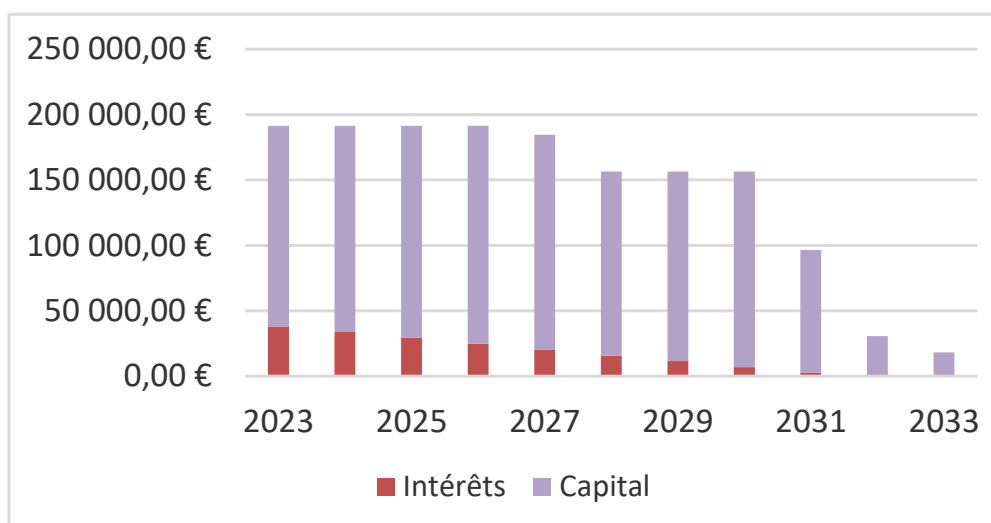
Budgets annexes : assainissement

Structuration de la dette et projection :

	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2023	191 440	38 003	153 436	1 380 600
2024	191 440	33 764	157 675	1 227 163
2025	191 440	29 383	162 057	1 069 487
2026	191 440	24 854	166 586	907 430
2027	184 537	20 250	164 287	740 844
2028	156 350	15 807	140 543	576 556
2029	156 350	11 446	144 904	436 013
2030	156 351	6 937	149 413	291 109
2031	96 489	2 825	93 663	141 695
2032	30 666	687	29 979	48 032
2033	18 253	201	18 052	18 052

Le tableau ci-dessus indique, année par année, l'encours de la dette, ainsi que la décomposition des annuités entre intérêts et capital. La commune de Bâgé-Dommartin est endettée jusqu'en 2033.

L'extinction de la dette du budget assainissement montre un décrochage progressif comme le montre le graphique ci-dessous.



Pour rappel, la commune de Bâgé-Dommartin possède six systèmes d'assainissement : Teppes de Biche (290 EH), Onjard (500 EH), Les Spattières (1065 EH) + Lagunage (550 EH), Dommartin (450 EH), Coberthoud (150 EH).

Un diagnostic a été réalisé en 2017 sur les systèmes d'Onjard et Teppes de Biche ayant abouti à un programme d'actions sur ces deux systèmes. Des travaux importants de réduction des eaux claires ont été menés en 2019 sur le système d'Onjard.

La commune de Bâgé-Dommartin prépare son schéma directeur en vue du transfert de compétence de l'assainissement à la CCBS en 2026.

Dans ce cadre, en 2023, nous continuerons nos investissements de réhabilitation de nos réseaux, Coberthoud à Dommartin et Bâgé route de Cour pour 324 300 €.

2. Perspectives locales 2023

Les lignes directrices du budget 2023 qui sera soumis au vote du Conseil municipal le 13 avril 2023 s'articulent autour de 4 grandes orientations :

1. En matière fiscale : possibilité de stabiliser les taux communaux afin de pérenniser la capacité d'autofinancement nécessaire à la réalisation des investissements futurs et à l'éventuelle réduction des dotations rurales ainsi que la non-compensation intégrale en taxe foncière de la disparition de la taxe d'habitation.
2. Dépenses : poursuite de la stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, sobriété énergétique, maintien des concours au tissu associatif, entretien constant du patrimoine, réalisation du programme pluriannuel d'entretien des voiries, des écoles, la culture, en tenant compte de l'incidence des amortissements sur nos futurs investissements.
3. Endettement : sécurisation et diminution de l'encours de la dette en lien avec l'évolution de notre capacité de désendettement donnant la possibilité d'envisager un ou des investissements dans le cadre du mandat...
4. Investissement : poursuite des projets structurants avec un contrôle au niveau des charges induites avec la réhabilitation du bâtiment de Dommartin en pôle de vie communal, la construction d'une garderie et l'étude de faisabilité de nos bâtiments scolaires à Bâgé-la-Ville.

2.1 Le budget de fonctionnement 2023

2.1.1 Orientations des recettes

- Permettre l'accès aux services publics à un niveau de prix raisonnable en ligne avec les moyennes communales
- Évolution du prix de l'eau assainie pour équilibrer le budget fonctionnement de l'Assainissement et la répercussion éventuelle des coûts énergétiques
- Évolution de la pression fiscale communale directement liée au contexte national et aux projets retenus.

2.1.2 Orientation des dépenses

- Poursuite du cadrage strict de fonctionnement de charges à caractère général en tenant compte du contexte économique national en recherchant les économies potentielles.

2.2 Le budget d'investissement 2023

Les investissements à venir en 2023 devront être financés prioritairement avec les marges de manœuvre dégagées (capacité d'autofinancement et fonds de roulement).

Une réflexion est engagée sur le programme du mandat qui tient compte de la réduction de la dotation rurale et de la politique de relance du gouvernement suite à la pandémie de la Covid notamment sur les investissements relatifs aux économies d'énergie et à la lutte contre le réchauffement du climat. Cette réflexion devra également intégrer les besoins futurs des différentes catégories de notre population.

3 Les orientations budgétaires 2023 par politique publique

Voici les principales perspectives qui seront étudiées par le Conseil Municipal en fonction des disponibilités financières et techniques, des mesures gouvernementales correspondantes ainsi que du contexte actuel (dont la guerre en Ukraine).

3.1 Sport, culture, vie associative et actions syndicales

- Poursuite du programme d'animations à la Médiathèque (exemple : le salon du livre qui a lieu tous les 2 ans et auquel la commune de Bâgé-Dommartin participe financièrement). A noter l'organisation des 10 ans de la Médiathèque en 2023.
- Maintien des aides et soutien à la vie associative.
- Poursuite de la coopération au niveau sportif dans le cadre du syndicat SIVOS avec une augmentation sensible de la participation en 2023 (= 19 € par habitant). Des études de faisabilité seront lancées pour l'amélioration de l'éclairage du stade et la création d'un skate-park.
- Poursuite de la coopération au niveau du CPINI dans le cadre du syndicat SIVU avec une augmentation sensible de la participation en 2023 (= 8.5 € par habitant). La construction de vestiaires féminins est notamment prévue à la caserne.

3.2 Solidarité, lutte contre la précarité, actions en faveur des personnes âgées

- Poursuite des propositions en faveur des personnes âgées (colis de Noël, repas des anciens...)
- CCAS : renforcement des actions de soutien
- Actions nouvelles à développer dans le but de conforter nos services de proximité (ex : Aidantconnect, la conseillère numérique, la mutuelle communale...) et de lutter contre la fracture numérique.

3.3 Scolaire et jeunesse

- Mise en place des actions définies dans l'élaboration du Projet Educatif De Territoire/ PEDT en lien avec tous les acteurs.
- Etudes générales sur le réaménagement des classes et des jeux
- Politique de soutien : financement des transports pour aller au gymnase et à la Médiathèque, des classes vertes...
- Actions du CMJ : soutenir les projets proposés par le Conseil Municipal Jeunes 2022/2023

3.4 Bâtiments - patrimoine

- Poursuite du programme entretien des bâtiments, dans un souci de réduction de notre consommation énergétique obligatoire pour les grands bâtiments (décret tertiaire), mise en place d'un programme renouvellement des ampoules en led, isolations...
- Rénovation du bâtiment pôle de vie communal de Dommartin : finalisation de la programmation (études et plans), lancement de l'appel d'offres de l'architecte, recherche de financement et subventions, programmation et début des travaux...
- Poursuite de l'étude de faisabilité de la garderie de Bâgé-la-Ville voire programmation du projet

3.5 Voiries, espaces publics et espaces verts - Amélioration de notre cadre de vie

- Démarrage d'un nouveau programme pluriannuel de réfection des voies communales
- Lancement d'une étude sur la traversée de Dommartin, programmation pluriannuelle des travaux
- Etude sur la sécurisation de la route du Corridor
- Poursuite des aides aux programmes de création, entretien et embellissement des espaces verts et la mise en œuvre de la gestion différenciée de nos espaces

- Elaborer un plan d'aménagement de cheminements doux
- Cimetières : poursuite de la reprise des concessions

3.6 Environnement et assainissement

- Poursuite du diagnostic et de la remise en état des réseaux sur l'ensemble de la commune de Bâgé-Dommartin

Des actions importantes seront menées en 2023 :

- sur les Spattières, l'objectif est de s'assurer que le dimensionnement est suffisant en considérant les hypothèses de développement du PLUi.
- un point de mesure sur 3 semaines sera organisé sur le système d'Onjard pour quantifier l'impact des travaux réalisés.
- En 2023, la vidéo protection sera opérationnelle sur les trois sites PAV. Poursuite de l'étude d'une extension possible sur d'autres secteurs sensibles de la commune.

3.7 Informatique et Communication

- Réalisation de deux bulletins communaux et des Lettres Infos
- Réflexion sur la mise en place d'une signalétique (dont panneaux de signalisations)
- Mise en place de totems

3.8 Personnel et formation

- Poursuite des actions de la commune de Bâgé-Dommartin engagées depuis 2021 :
 - En 2023, nous poursuivrons la participation de 5 € par agent pour les tickets restaurant.
 - La participation active de la commune de Bâgé-Dommartin au CNAS et à la formation des agents sera maintenue afin de valoriser et de fidéliser nos agents.
 - Nous continuerons l'actualisation et le suivi des indemnités de fonction et d'expertises, ainsi que les compléments indemnitaires annuels liés directement à l'engagement et à la manière de servir.
 - Poursuite de la formation Prévention et Secours Civiques – niveau 1

3.9 Urbanisme

- PLUi et SCOT : l'approbation du PLUi dans l'année 2023
- Adaptation de la politique de la commune de Bâgé-Dommartin par rapport aux évolutions de ces plans
- Développement de la dématérialisation de la gestion de l'urbanisme.